

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

EXTENSION DE LA SOCIETE COLORIS PRODUCTION

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées sous la protection de l'environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension du site existant et actuellement autorisé ICPE.
Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une surface d'environ 2 100 m².
Des voiries nécessaires à la desserte du bâtiment pour une surface voisine de 2 400 m² sont également prévues (roulage + parking + voirie autour du bâtiment sur 10 m de large pour l'accès pompiers).
La construction sera disposée sur une parcelle à l'Est des bâtiments actuels. Cette parcelle fait partie des limites grillagée du site depuis son acquisition en janvier 2013. Depuis, cette parcelle est régulièrement entretenue (débroussaillage).
Un bassin nécessaire à la gestion des eaux potentiellement polluées par un épanchement ou un incendie est envisagé à proximité du nouveau bâtiment. La fonction et les volumes du bassin ne sont pas à ce stade clairement définies. Les échanges avec le SDIS 09 actuellement en cours ont pour objectif de satisfaire leurs attentes et les exigences réglementaires ICPE.
Aucun travaux de démolition n'est par ailleurs envisagé dans le cadre de ce projet.
Il est enfin à noter qu'un porter à connaissance est actuellement en cours de rédaction et qu'il comportera l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension du projet y compris les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des risques envers les tiers.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est tout d'abord de développer une nouvelle activité de fabrication de produits cosmétiques. Sur une surface d'environ 600 m², cette activité va nécessiter l'installation de cuves de mélange, de broyage et de dispersion. Le volume d'activité envisagé est d'environ 600 T / an. Cette activité, qui occupera la partie Ouest du nouveau bâtiment sera également complétée par quelques racks de stockage de produits cosmétiques et des utilités (lavage des cuves, centrale d'aspiration, production froid). L'activité cosmétique et ses utilités associées ne sont pas classés ICPE.

En complément de cette activité, il est prévu dans la partie Est du bâtiment que l'exploitant stocke les produits finis de son activité initiale : des colorants et des peintures. Jusqu'à présent, ces produits étaient stockés sur le site voisin de Peintures Maestria qui dispose de cellules logistiques.

Ainsi, sur environ 1 100 m², des racks seront mis en place pour accueillir ces produits finis. Un volume maximum de 200 tonnes de ces produits seront des liquides inflammables de catégorie 2 et 3. Afin d'accueillir ces produits faisant l'objet d'un régime d'enregistrement ICPE au titre de la rubrique 4331n une sous cellule coupe-feu est prévue dans la zone logistique Ouest du projet d'extension. Le mur coupe-feu sera prolongé en toiture (latéralement le long des murs extérieurs) sur une largeur de 1 mètre.

Le classement ICPE 4331 (enregistrement) associé au stockage des liquides inflammables est la seule rubrique ICPE concernée par le projet d'extension.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de terrassement se déroulent sur une zone régulièrement entretenue et débroussaillée (réserve foncière de Coloris Production acquise en 2013).

Les terrassements s'effectuent sur une surface voisine de 4000 m² afin d'accueillir la dalle du futur bâtiment, les voiries et le bassin.

Le phase et le planning associé est actuellement ainsi envisagé :

- Terrassement 1ère partie: Octobre 2019
- Fondations: Janvier 2020
- Montage Charpente Métal: de Mars à Mai 2020
- Montage Bardage : Mai 2020
- Coulage dalle béton : Mai 2020
- Maçonnerie intérieure : de Mars à Mai 2020
- Réalisation installation électrique et installation machines : de Mars à Juillet 2020
- Mise en place des équipements de prod cosmétique: Juillet 2020
- Finition terrassement 2ème partie et goudronnage : Août 2020
- Mise en place des équipements logistiques : Septembre 2020

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme présenté dans le 4.2, le nouveau bâtiment sera séparé en 2 activités bien distinctes:

- une activité de fabrication et de stockage de produits cosmétiques dans la moitié Ouest du bâtiment + les utilités associés
- une activité de stockage de produits finis de type peintures et colorants dans la partie Est y compris une sous-cellule dédiée au stockage des produits inflammables

Les impacts attendus en phase fonctionnement sont faibles. Mais une modification des flux de trafic routier est à attendre avec une croissance attendue due à la nouvelle activité cosmétique (livraison matières premières et produits finis).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier est soumis à enregistrement ICPE - Rubrique 4331.

Aucune autre autorisation embarquée n'a été identifiée (IOTA, Défrichement, incidence Natura 2000, ...).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface extension: 2 150 m ² Surface voirie : environ 1 200 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Z.I Gabrielat
Rue de l'Hers
09 100 Pamiers

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 15' 30" 91 Lat. 01° 60' 91" 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Les installations initiales de Coloris Production ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter une ICPE. Une étude d'impact a donc été réalisée à cette occasion.

L'arrêté préfectoral initial a été émis en janvier 2012.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures nationales de transport dans le département de l'Ariège.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune de Pamiers. Ce PPRN est approuvé. Pas de PPRT sur la commune de Pamiers.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux Adour / Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre de protection éloigné
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune consommation d'eau importante n'est nécessaire à la réalisation et au fonctionnement du projet. Les eaux sanitaires et les eaux de lavage des cuves seront les principaux postes de consommation du projet actuel. La consommation de réseau collectif d'eau potable supplémentaire est estimée à 100 m ³ sur les 5 ans à venir (consommation totale actuelle = 250 m ³).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires dus à la réalisation des terrassements sont réutilisés sur place pour la réalisation de merlons en limite Nord du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, les terrains de la zone projet sont acquis depuis 2013 par Coloris Production (réserve foncière). Cette assiette foncière grillagée est, depuis cette acquisition, régulièrement entretenue. Une communication écrite avait été faite auprès de la DREAL lors de l'intégration de cette nouvelle parcelle aux limites administratives du site de Coloris Production.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des niveaux d'enjeux est nul pour les risques naturels (inondation, feu de forêt, mouvement de terrain), sauf pour les séismes et les vents extrêmes qui présentent un niveau d'enjeu faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier supplémentaire engendré par la nouvelle activité cosmétique est relativement faible. il est attendu entre 10 et 15 mouvements de véhicule légers en plus par jour (5 salariés supplémentaires) et 6 mouvements de poids lourds par semaine. Les mouvements associés à l'activité de stockage de produits finis peinture et colorants ne sont pas comptabilisés car ces stockages étaient précédemment effectués sur le site voisin de Peintures Maestria.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air attendus sont en lien avec les nouvelles aspirations aux postes de production cosmétique (broyeur, mélangeur, ...) ainsi que 2 ventilations générales (aspiration de poudres / granulés). Pour mémoire aucun produit à risque de type solvant ne sera en production sur le nouvel atelier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides concernées par le projet sont les eaux de ruissellement des nouvelles toitures et voiries. Tel que le permet le PLU et tel que déjà réalisé sur les zones déjà exploitées sur le site, ces eaux seront infiltrées dans le sol grâce à un réseau de puits perdus.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides issus des lavages de cuves sont traités par une micro-station permettant de récupérer de l'eau propre pouvant être de nouveau réutilisée sur site. Les boues récupérées lors de ce traitement sont récupérées par un sous-traitant spécialisées et les eaux de chimie sont évacuées et traitées dans les filières spécialisée
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est estimé environ 8 à 10 % de déchets sur le volume de production cosmétique. On peut donc considérer que la nouvelle activité générera au maximum environ 60 tonnes de déchets par an. La plupart de ces déchets ne représenteront pas de dangers particulier mais ceux-ci seront triés et répartis selon les filières spécialisés (pas ou peu de matières entrantes à risque dans les produits cosmétiques).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu présent dans la zone n'est susceptible d'avoir des effets cumulés significatifs avec le projet d'extension de Coloris.
 Il a notamment été répertorié dans la zone :
 - une projet d'extension sur le site voisin de Peinture Maestria
 - le projet de réalisation de forges sur un terrain proche de Coloris Production

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les deux référentiels réglementaires suivis par Coloris production sont l'arrêté préfectoral en vigueur sur le site et l'arrêté du 01/06/15 réglementant l'enregistrement sous la rubrique ICPE 4331.

A ce titre, l'ensemble des impacts potentiels de l'exploitation du futur bâtiment seront cadrés:

- rétention pour les épanchements accidentels du stockage des produits) risques y compris lors des phases de chargement / déchargement
- rétention des eaux d'extinction incendie
- gestion des déchets avec les filières spécialisées agréées

En ce qui concerne les effets attendus sur la santé humaine, les rejets associés aux système d'aspiration respecteront les limites fixés par l'arrêté préfectoral existant et l'arrêté du 2 février 1998 modifié.

En phase travaux, il n'est pas attendu d'effets sur l'environnement significatifs nécessitant la mise en place de mesures particulières autres que le respect des règles de l'art en matière de gestion des risques de pollution dues aux hydrocarbures (engins de chantier), de gestion des déchets de chantier, ou encore du respect des valeurs limites en lien avec les nuisances acoustiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension se situe au sein de la zone industrielle de Gabrielat sur des terrains régulièrement entretenus (réserve foncière de l'exploitant). Le site est soumis à autorisation ICPE, et au delà des préconisations de l'arrêté préfectoral, l'exploitant va respecter strictement les obligations en lien avec la rubrique 4331 (Régime E).

Une porter à connaissance en cours de réalisation va permettre de justifier du respect des prescriptions de la rubrique 4331 mais également de présenter l'ensemble des mesures du projet en lien avec la protection de l'environnement.

Compte tenu de ces cadrages (risques pour l'environnement, risques pour les tiers), la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas pertinente.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Note : L'annexe 3 et 5 est proposé dans le dossier de permis de construire joint à la présente demande.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PAMIERS

le, 22/01/2020

Signature



COLORIS PRODUCTION SAS
Zone d'activité GABRIELAT
Rue de l'Hers
(Avenue GABRIELAT)
09100 PAMIERS
Tél. : 04 92 02 61 90 - Fax : 05 61 68 03 63
TVA FR 60 529 133 852